Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 25 (1978)
Heft: 11-12

Artikel: La protection civile en Valais
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-366561

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection civile en Valais

L'organisation de la protection civile en Valais pose des problèmes d'adaptation locale tout à fait particuliers en raison du mouvement perpétuel de sa population (145 383 habitants et 76 communes de langue française, 61 180 habitants et 87 communes de langue allemande).

Nombre de petites communes se vident la journée de toute leur population active attirée par des centres urbains offrant des possibilités de travail plus rémunératrices, nombre de stations sont surpeuplées en haute période touristique et désertées en saison creuse; à cela s'ajoute la traditionnelle transhumance qui a imposé depuis des siècles à chaque famille valaisanne la nécessité de résidences secondaires.

Dans ces conditions, il a fallu grouper certaines communes voisines pour créer des organismes de protection civile communs.

L'expérience acquise fait ressortir les difficultés causées par de tels groupements: des communes d'importance approximativement égale n'acceptent pas que l'une d'entre elles soit désignée comme commune directrice; la répartition des frais pose des problèmes sans cesse nouveaux selon le lieu où le matériel est entreposé, où la construction s'érige; le domicile du chef local est facilement remis en cause; la personnalité plus ou moins marquée des présidents de communes et des conseillers communaux dont les mandats peuvent changer tous les quatre ans, les divergences politiques, les soucis de préséance créent souvent des embûches exigeant une diplomatie sans cesse en éveil pour éviter des conflits capables de reléguer les services de protection civile au nombre des restés pour compte.

Malgré ces inconvénients la protection civile a progressé de façon réjouissante, la population ayant pu se rendre compte de son utilité lors de diverses catastrophes dont notre canton a été victime: accidents de chemin de fer, inondations, avalanches et éboulements, feux de forêts, etc.

Les membres de la protection civile ont spontanément consenti de gros efforts lors de chaque intervention; ils ont reconnu la nécessité d'une bonne formation de base et de cours de répétition; ils ont connu la satisfaction d'être utiles.

Les autorités ont pu apprécier le rendement d'un organisme bien structuré, bien instruit, bien équipé; ils ont pu enregistrer des économies dans les frais d'intervention, se féliciter des sauvetages obtenus tant de biens matériels que de vies parfois menacées.

Le spectre de la guerre a ainsi pu être relégué au second plan même si la protection civile vise avant tout à se protéger de faits de guerre, et l'on a songé à une organisation de secours efficace en tout temps et notamment lors de catastrophes du temps de paix.

Dans ces conditions, les communes ont accepté de participer aux frais d'achats de matériel pour Fr. 10 700 000.–, d'incorporation et d'instruction du personnel et des cadres (10 360 personnes sont à disposition dont 50 % parfaitement instruites; selon l'ancienne législation les communes de moins de 1000 habitants n'avaient pas d'organismes de protection et n'ont donc pas formé de personnel), et elles ont achevé ou commencé à construire les dispositifs suivants:

- 3 centres opératoires protégés (300 lits)
- 1 poste sanitaire de secours
- 11 postes sanitaires (30 lits)
- 24 postes de commandement
- 18 locaux d'attente
- 18 locaux à matériel

Des abris publics ont également été érigés offrant 8400 places protégées, s'ajoutant aux 116 000 places créées dans des abris privés.

La situation actuelle permet donc de bien augurer de l'avenir puisque des résultats probants ont été acquis avec 62 communes astreintes selon l'ancienne législation. C'est d'ailleurs en présentant cette image que les responsables cantonaux ont commencé leur périple auprès des nouvelles communes astreintes en vue de les informer sur les buts poursuivis et sur leurs obligations.

Malgré les soucis financiers prévisibles, l'accueil de ces nouveaux impératifs n'est pas trop désagréable: c'est donc avec un esprit neuf et plein d'allant qu'anciens et nouveaux responsables vont unir leurs efforts pour parachever l'œuvre commencée.

THOMA
Jacq. Thoma AG
Technische Bürsten
8401 Winterthur
Tel. 052 25 85 86

Werkzeuge
Maschinen
Beschläge
Haushaltartikel
Strahm
Greifengasse 38, beim Claraplatz
4005 Basel Telefon 269900